

FOIX, le 10 juillet 2017

CTL du 7 juillet 2017

COMPTE - RENDU

Avant d'aborder l'ordre du jour les représentants de **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Pour **F.O.- DGFIP09**, ces projets dont nous débattons aujourd'hui n'ont d'autre motivation que de liquider, à court terme, le réseau de proximité de la DGFIP et ce calendrier intenable ne pourra que conduire à générer de sévères difficultés techniques dont, une fois de plus, les personnels et les usagers feront les frais !

Comment, dans une telle précipitation, harmoniser les méthodes de travail différentes, réaménager les services, mener une concertation digne de ce nom, associer les personnels à un tel changement ? Et que dire de l'abandon des usagers et du Service Public de proximité !

Le Ministre avait confirmé sa volonté d'ouvrir un débat avec tous les acteurs (représentants du personnel, citoyens, administrations et collectivités locales) et de prendre le temps d'étudier ce qu'« on attend du service public », dans toutes ses composantes (missions, moyens et aménagement du territoire).

Manifestement ce qui se trame actuellement en Ariège est à des années lumière de ces déclarations, alors même que les restructurations 2017 ne sont pas terminées.

Le réseau est fragilisé par tant d'années de suppressions d'emplois et de réformes incessantes. **F.O.- DGFIP** s'oppose à tous ces projets de fermetures de services et de nouvelles réformes, et exige les moyens pour le maintien d'un service public de proximité, en particulier pour les usagers les plus fragiles et dans l'intérêt de nos nombreux partenaires des collectivités locales.

F.O.-DGFIP09 prendra ses responsabilités et s'opposera à ces projets destructifs et anxiogènes ».

./..

En réponses aux déclarations liminaires des trois organisations syndicales, le Directeur a répondu qu'il n'avait pas agi dans la précipitation et avait respecté le calendrier. La décision définitive du ministre sera prise après les remontées des CTL. Le dossier de l'Ariège sera transmis le 10 août.

Le Directeur a rencontré une partie des élus afin de présenter **le projet d'adaptation des structures et du réseau (ASR)**. Le député de la 2eme circonscription M. LARIVE a également contacté **FO DGFIP** afin de connaître notre position.

FO DGFIP a relevé que la situation de Saint-Girons allait rapidement devenir ingérable, compte tenu du nombre très élevé de budgets, qui va encore s'accroître avec le transfert de la Trésorerie de Castillon. La situation personnelle particulièrement délicate du cadre A désigné comme adjoint a été évoquée.

FO DGFIP a également rappelé que lors du CTL du 16 décembre 2016, ses représentants avaient dénoncé la perte d'un emploi à la Trésorerie de Mirepoix, alors que le poste conservait toutes ses missions. Le directeur nous avait répondu qu'il anticipait la fusion de la Communauté de communes de Mirepoix et de la Communauté de Communes de Lavelanet.

Cette fusion est maintenant reportée, mais la gestion des impôts de Mirepoix est transférée au SIP de Pamiers !

Concernant la Trésorerie de Saverdun, le recouvrement de l'impôt, sur recommandation du Pôle fiscal, devrait être transféré vers le SIP SIE de Pamiers.

Le Directeur est revenu sur un point particulier de la déclaration liminaire de **FO DGFIP**, à savoir la liquidation du réseau de proximité. Pour lui, les postes à 2 agents ne peuvent pas perdurer, et il souhaite regrouper les emplois sur des postes « point d'ancrage ». En fait, il ne pourrait subsister que 7 Trésoreries sur le département de l'Ariège.

L'ensemble du projet est retracé dans le tableau suivant :

ASR 2018

REORGANISATION A EFFET 2018					
N° d'opération	Détail de l'opération	Période	Année	Autorisation de concerter des ministres	Suite à donner/donnée par la Direction
1	Fusion de la TM du MAS D'AZIL (-) avec la TM du FOSSAT (+).	01/01/	2018	Oui	L'autorisation d'engager la concertation a été donnée le 19 juin 2017. Des contacts seront pris avec les élus locaux et nationaux. D'ores et déjà, une rencontre avec le Président du Conseil Départemental a été fixée au 6 juillet, avec la députée de la 1ère circonscription le 3 juillet et avec le député de la 2 ^e circonscription le 30 juin.
2	Fusion de la TS de VARILHES (-) avec la TS du PAYS DE FOIX (+).	01/01/	2018	Oui	
3	Fusion de la TM de LA BASTIDE-DE-SEROU (-) avec la TS de SAINT-GIRONS (+), le SIP de FOIX (+) et le SIP-SIE de SAINT-GIRONS (+).	01/01/	2018	Oui	
4	Transfert du recouvrement de la TM de SAVERDUN-MAZERES (-) vers le SIP-SIE de PAMIERS (+).	01/01/	2018	Oui	
5	Transfert du recouvrement de la TM de MIREPOIX (-) vers le SIP de FOIX (+) et le SIP-SIE de PAMIERS (+).	01/01/	2018	Oui	
6	Transfert de la mission foncière du SIP-SIE de SAINT-GIRONS (-) vers le CDIF de Foix (+).	01/01/	2018	Oui	

Les dates de rencontres avec élus indiquées dans le tableau supra ont été modifiées compte tenu de leurs obligations nationales. Le Directeur doit rencontrer le 7 juillet M. DURAN sénateur et Mme TAURINE députée.

Lors du vote l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre.

Questions Diverses :

Lors des questions diverses **FO DGFIP** a rappelé la perte des emplois constatées dans notre département. Mais Le Directeur peut aussi proposer de créer des emplois, en portant l'Ariège comme volontaire dans le cadre de mission régionalisée, comme la gestion de la taxe d'aménagement. Cela se pratique à titre expérimental dans deux départements de taille modeste en Bretagne et dans le nord est. Si une période d'adaptation délicate sera nécessaire, cela permettrait de créer 5 emplois en Ariège.

Le Directeur s'est montré très réservé et plutôt septique sur cette démarche

FO DGFIP a également signalé qu'avec l'arrivée de 2 cadres B au service BIL, le bureau qu'il occupe actuellement sera trop exigü. Nous avons demandé si une option avait été envisagée. Le Directeur nous a répondu qu'il avait appréhendé le problème et que les discussions étaient en cours. **FO DGFIP** a mentionné qu'Il se posera également des difficultés pour le classement des archives du service des domaines, si c'est cette solution qui était envisagée.

✂-----

BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM : _____

GRADE : _____



AFFECTATION : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

Fait à _____ le _____

(signature)

➔ **66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**